ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 46429

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la non-inscription au CIADT (comité interministériel pour l'aménagement du territoire) du 18 mai du programme quadriennal concernant l'estuaire de la Gironde. Les projets très soigneusement préparés par les conseils régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, les conseils généraux de la Gironde et de la Charente-Maritime n'ont, semble-t-il, pas été retenus par certains représentants de l'Etat, pour des raisons non expliquées et qui, il l'espère, ne sont pas de nature politique. Vu l'importance des projets d'aménagement du plus grand estuaire d'Europe dans une optique de développement durable, il lui demande de justifier les raisons de ce report et de préciser les intentions du Gouvernement par rapport aux projets initiés par les collectivités de Poitou-Charentes et d'Aquitaine. Il lui fait part du vif mécontentement des élus de l'estuaire de voir leurs efforts de réflexion et leurs ambitions pour ce territoire ne pas retenir plus l'attention du Gouvernement.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au programme quadriennal concernant l'estuaire de la Gironde. L'examen interministériel des propositions de ce programme, soumises au comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) du 18 mai 2000 a montré que, si un premier ensemble de mesures était effectivement prêt, plusieurs séries d'actions importantes concernant la politique culturelle, la protection des sites ou le développement de certaines ressources, comme la pêche traditionnelle, sont encore largement à construire avec les administrations concernées pour en garantir la fiabilité et la bonne exécution ultérieure. Le Gouvernement a par ailleurs souhaité que des dispositions plus précises figurent dans ce programme pour la promotion de la zone économique et portuaire du Verdon. C'est pourquoi le CIADT du 18 mai, après avoir approuvé les axes de travail présentés, a demandé aux préfets des régions Aquitaine et Poitou-Charentes de finaliser, dans le courant du second semestre, en liaison avec les collectivités concernées, un projet de convention interrégionale portant sur l'ensemble des actions prévues. Ce projet de convention sera examiné dans son ensemble lors du prochain CIADT.

Données clés

Auteur : M. Dominique Bussereau
Circonscription : Charente-Maritime (4e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46429
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2934
Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4368